

DECRET N° 78-316 du 13 novembre 1978

portant nomination des membres Béninois et du
Président du Conseil d'Administration de la
Société des Ciments d'Onigbolo.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU L'Ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret n° 78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 juillet 1978 ;
- VU l'Ordonnance n° 75-52 du 30 juillet 1975, portant création de la Société des Ciments d'ONIGBOLO ;
- VU l'Ordonnance n° 78-40 du 13 novembre 1978 portant approbation des Statuts de la Société des Ciments d'ONIGBOLO ;
- VU le décret n° 77-303 du 18 novembre 1977, portant nomination des membres Béninois et du Président du Conseil d'Administration de la Société des Ciments d'ONIGBOLO,

Sur Proposition du Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 8 novembre 1978 ;

DECRETE :

Article 1er - Sont nommés Représentants de la République Populaire du Bénin au Conseil d'Administration de la Société des Ciments d'ONIGBOLO, les personnes dont les noms suivent :

- GNIDEHOU Justin, Directeur de la Planification d'Etat,
- SALAMI Sulkifouli, Conseiller Technique à l'Economie à la Présidence de la République,
- OLAYE Biaoou, Directeur de l'Industrie,
- ACHADE François, Directeur Général de la SONACOTRAP,
- ADJAHOU Richard, Directeur des Etudes et de la Planification au Ministère des Finances,
- CAPO-CHICHI Arsène, Conseiller Technique Juridique à la Présidence de la République.

Article 2 - Le Camarade GNIDEHOU Justin est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société des Ciments d'ONIGBOLO.

Article 3 - Le présent décret qui abroge le décret n° 77-303 du 18 novembre 1977 susvisé sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 13 novembre 1978

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Industrie et
de l'Artisanat,

Barthélémy OHOUENS

Ampliations : PR 8 GS 6 CC du PRPB 4 SGG 4
MIA 5 autres Ministères 14 DPE-DGATL-INSAE 6
IGE 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 Membres du C.A.
7 UNB-PASJEP 4 EN 2 BCP 1 JORPB 1.